

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6576>



Compte-rendu de la FSSSCT 58 du 16 juin 2023

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: vendredi 23 juin 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La FSSSCT, ou Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail est une instance dans laquelle la FSU 58 cherche à améliorer les conditions de travail des personnels de l'éducation nationale dans le département de la Nièvre.

Tout d'abord, ce qu'on peut écrire, c'est que si ce sujet préoccupe les militantes et militants de la FSU 58, cela n'a pas été le cas de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) qui n'avait pas préparé cette instance.

Nous pouvons l'affirmer car, d'abord, l'absence de la DASEN pour présider la FSSSCT montre l'absence de volonté de notre employeur en matière de santé et sécurité au travail. Ensuite, les différents rapports et comptes rendus de visite qui ont été validés en instance sont le fruit d'un travail intersyndical dans lequel la DSDEN n'était pas toujours impliquée.

Au-delà de ces faits, nous regrettons que la DSDEN n'ait pas mis tout en œuvre pour présenter et diffuser un des travaux rédigés par cette instance : une fiche sur les troubles musculo-squelettiques et sur les moyens de prévention pour les prévenir.

Cette attitude a conduit les membres de la FSSSCT à voter l'avis suivant : « Parce que la santé des personnels ne peut pas attendre, les membres de la FSSSCT de la Nièvre demande que la fiche concernant les TMS à l'école maternelle soit présentée et diffusée par la DSDEN de la Nièvre à la rentrée scolaire 2023 » (adopté à l'unanimité).

Pour le reste, la DSDEN a été incapable de présenter en séance (et encore moins en amont de l'instance) une proposition de programme annuel de prévention, ni un calendrier des travaux à venir pour cette instance pour l'année 2023-2024.

En revanche, la FSU 58 a à chaque fois été force de proposition.

Nous regrettons que la DSDEN n'ait pas profité de cette instance pour faire preuve de volontarisme dans le but d'améliorer les conditions de travail, de sécurité et de santé de ses personnels, et fasse preuve d'attentisme.

Nous l'avons déploré en instance et nous espérons une toute autre attitude de notre administration pour l'année scolaire 2023-2024.

Le seul point positif est que la DSDEN a augmenté légèrement les moyens de prévention dans le département, puisque le conseiller de prévention départemental est désormais recruté à temps-plein au lieu de l'être à mi-temps sur ses missions. Mais c'est encore loin de répondre à tous les besoins, et nous espérons à nouveau une hausse des moyens humains (augmentation du nombre de conseiller-es de prévention de circonscription) et matériels (des fournitures et des lignes de communication téléphonique dédiés pour ces préventeurs).